

LA CHARTE EDUCATIVE DE LA FOL

DONNER TOUTE SA PLACE A L'ENFANT

Accompagner les enfants et adolescents à grandir et à s'épanouir est un acte fondamental. Par ses qualités propres, les espaces de liberté qu'il contient, l'absence d'enjeu, le temps spécifique de loisir, complémentaire de la famille et de l'école, est particulièrement approprié pour encourager les enfants à l'autonomie, aux initiatives individuelle et collective. Il s'agit de reconnaître l'enfant comme un acteur à part entière de la cité et prendre en compte sa place spécifique. Développer aujourd'hui toutes les potentialités que recèle le temps libre en direction des enfants et adolescents est un investissement social et humain pour demain.

L'EDUCATION EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'éducation n'est pas qu'une affaire de spécialistes : elle doit réunir tous les acteurs de la société : élus, parents, animateurs, tous ceux qui contribuent à la mise en œuvre et au déroulement du centre de vacances. Le jeune, l'enfant sont les acteurs à part entière de leur centre de vacances ou de loisirs.

LE REFUS DE TOUTE EXCLUSION, LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES, LA LAÏCITE

La lutte contre les inégalités sociales passe par le combat contre toute forme d'exclusion et impose, dans la laïcité, le respect de chacun dans ses différences et sa singularité. Lutter contre les inégalités sociales, c'est donner à chaque enfant les mêmes possibilités, les mêmes chances en dépassant les situations d'échecs qu'ils peuvent connaître dans leur vie quotidienne. Refuser toute exclusion, c'est aussi s'inscrire dans le cadre de la laïcité positive non réductible à une simple neutralité, mais au contraire synonyme d'un accueil positif des différences. Dans ce contexte, le jeune fait l'apprentissage de sa liberté, de son autonomie, du respect des autres, de sa place et sa responsabilité dans le groupe.

L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE, DE LA LIBERTE

Autonomie et liberté ne s'exercent pas l'une sans l'autre ; elles ne sont en aucun cas synonyme d'individualisme mais impliquent de susciter en permanence l'autonomie progressive de l'enfant, du jeune. Favoriser l'autonomie de l'enfant, c'est lui permettre d'acquérir une autonomie supérieure à celle qu'il avait avant d'arriver sur le séjour en n'oubliant jamais qu'il n'est pas la propriété ni de sa famille, ni de l'état, ni d'aucun mouvement confessionnel quelconque, c'est aussi lui permettre d'affiner sa personnalité, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.